

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12972**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Preneur de son

Nouvel intitulé : Technicien(ne) son

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

School of audio engineering France (SAE) | Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le preneur de son a pour fonction d'assurer la gestion du son afin de débarrasser le champ sonore de tous les bruits qui peuvent le parasiter ou bien afin de reproduire des musiques et des bruitages avec le plus de qualité et de réalisme possible. Le technicien du son doit suivre les évolutions techniques et s'adapter à celles-ci afin de toujours être en mesure d'utiliser le matériel le plus adapté au regard des missions qu'il doit effectuer.

S'il doit maîtriser des compétences techniques, la maîtrise d'une dimension acoustique ou artistique représente une valeur ajoutée importante dans certains secteurs de réalisation, tel le domaine musical.

Il peut exercer son métier dans différents secteurs d'activités : la production musicale, la sonorisation d'événements, la diffusion audiovisuelle (radio ou télévision, balladodiffusion, broadcast), le cinéma, les jeux vidéo et Internet.

Dans le cadre d'un enregistrement en studio, ou lors de l'enregistrement d'un concert, d'un tournage cinéma, d'un reportage radio ou télévisuel, réaliser la prise de son en vérifiant la qualité du son d'un point de vue technique et artistique.

À partir des capacités acoustiques d'un lieu, mettre en place et gérer un dispositif de sonorisation adapté à l'espace et permettant d'en corriger les défauts.

En anticipant les différentes écoutes et en s'assurant de la qualité finale, effectuer le mixage des différents sons à produire en trouvant le meilleur compromis entre intention artistique et capacités techniques.

À partir de l'identification des signaux à garder ou à replacer, repositionner des sons sélectionnés en tenant compte du cahier des charges ou des indications données.

En respectant le cahier des charges donnés, effectuer le mastering d'une œuvre musicale en harmonisant l'ensemble des signaux et en maintenant la qualité du signal reçu quel que soit le système de réception utilisé, en stéréo ou en multi canal.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les techniciens du son peuvent travailler dans les secteurs de la Musique, du Cinéma, de la Télévision, de la Radiodiffusion, et de la Diffusion Internet (Broadcast), dans l'Évènementiel pour le Spectacle vivant, les conférences, les représentations artistiques et dans le domaine du Jeu vidéo.

Les entreprises ou services employeurs peuvent aller de l'entreprise individuelle qui salarie ponctuellement des prestations (beaucoup de studios de pré productions sont en Entreprise Individuelle et font régulièrement appel à des mixeurs ou des preneurs de sons), à la SARL de plusieurs dizaines de salariés notamment pour les Radios et les Maisons de disques.

Technicien / Technicienne du son - Assistant chef opérateur / Assistante chef opératrice son - Ingénieur / Ingénieure du son - Opérateur / Opératrice du son - Preneur / Preneuse de son - Régisseur / Régisseuse du son - Sonorisateur / Sonorisatrice - Technicien réalisateur / Technicienne réalisatrice radio

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats réalisent des productions professionnelles suivantes :

Enregistrement musical à partir d'un cahier des charges

Réalisation d'une maquette de disque sous 3 versions

Bruitage et mixage d'une séquence en post production

Mixage d'un titre en fonction d'un modèle donné

Montage d'un titre musical

Réalisation d'une production audio ou audiovisuelle

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50% représentants du secteur professionnel 50% représentants de l'Institut SAE
En contrat d'apprentissage	X	50% représentants du secteur professionnel 50% représentants de l'Institut SAE
Après un parcours de formation continue	X	50% représentants du secteur professionnel 50% représentants de l'Institut SAE
En contrat de professionnalisation	X	50% représentants du secteur professionnel 50% représentants de l'Institut SAE
Par candidature individuelle	X	50% représentants du secteur professionnel 50% représentants de l'Institut SAE
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	50% représentants du secteur professionnel 50% représentants de l'Institut SAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Preneur de son" avec effet au 01 septembre 2007, jusqu'au 7 septembre 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

SAE

45 avenue Victor Hugo

Bat 229

93534 La Plaine St Denis

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification suivante : Technicien(ne) son